

## Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 27 juin 2016

L'an deux mille seize, le 27 du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

De présents : 12

Et de votants : 12 Dont pouvoir : 0

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Chrystèle Lefevre, Anne-Marie Morlier Laurence Morice,

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Yves Lehuerou Kerisel, Dominique Grégoire, Armel Godais, Samuel Tavvry, Benoît Poulain, Michel Melot,

Absents excusés : Isabelle Denis, Pauline Saglio,

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Martine Frogeais

Ordre du jour :

**1) Présentation dossier accessibilité**

M. MELLE de la société ECTI a présenté son étude sur le programme d'accessibilité au niveau des ERP (Etablissement recevant du public) et IOP (Installation ouverte au public). La commune a déposé le dossier AD'AP programme accessibilité auprès de la préfecture.

**2) Statut RPI Moulins/Boistrudan**

Le maire a présenté l'arrêté concernant le statut du RPI. La commune de Boistrudan a validé également le statut lors de son conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, valide, à l'unanimité, le statut du RPI Moulins/Boistrudan et donne l'autorisation au Maire de signer l'arrêté.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

**3) Mobilier OGEC**

La présidente de l'OGEC nous a transmis la liste de l'inventaire du mobilier chiffré cessible à l'école.

Le montant de l'achat du mobilier est de 1533€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'achat du mobilier et d'inscrire ces dépenses en investissement.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

**4) Achat de matériel informatique**

Les enseignants de l'école publique pour la rentrée prochaine ont besoin de matériels informatiques. Une demande de devis a été faite auprès de SABAA informatique et HYPER U Vitré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de SABBA informatique pour un montant total HT de 5799.32€ et d'inscrire cette dépense en investissement.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

#### 5) Soutien collectif école rurale

L'école rurale est une fois de plus menacée. Après l'annonce de la Ministre de l'éducation nationale de son intention de diminuer le nombre d'écoles, c'est au tour du Recteur de l'Académie de préciser dans un récent document officiel (Contrat d'objectifs de Rennes et de l'administration centrale) son intention de « Limiter, en restructurant le réseau, le nombre de petites écoles de 1 à 3 classes ».

De nombreux maires de toute la Bretagne s'opposent à ce projet de concentration des structures scolaires qui aboutira à terme à la disparition des bourgs et des communes rurales.

Le collectif régional, face aux projets annoncés, s'engage à défendre l'école rurale en tant que service public de proximité et de qualité, essentiel à la vitalité de nos territoires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, son soutien collectif pour l'école rurale

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

#### 6) Collège Saint Joseph de la Guerche de Bretagne : demande de subvention Soutien financier pour le voyage scolaire d'enfants résidant dans la commune

DESTINATION	DATE DU SEJOUR	NOMBRE D'ÉLÈVES
<b>SORTIE EN FORÊT</b>	<b>Rentrée 2015</b>	<b>2</b>
<b>ANGLETERRE</b>	<b>29/03 au 3/04/2016</b>	<b>1</b>
<b>ITALIE</b>	<b>24/04 au 30/04/2016</b>	<b>4</b>
<b>ESPAGNE</b>	<b>28/03 AU 2/04/2016</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>		

Le collège saint Joseph a demandé une participation de la commune pour les voyages scolaires (cf-tableau ci-dessus)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 10 € par enfant pour les voyages scolaires soit 80€ au total.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

#### 7) Convention transport scolaire

La commission permanente départementale du 25/04/2016 a donné son accord pour la signature d'une nouvelle convention de délégation de compétence avec les communes de Moulins et de Boistrudan pour l'organisation d'un service de transport scolaire (navette scolaire en réemploi d'un service départemental) et la résiliation des conventions actuelles.

Monsieur le Maire présentera la convention au conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne, à l'unanimité, l'autorisation à monsieur le Maire pour signer la convention.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

#### 8) Aide financière du Département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2015-2016

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal de la décision prise par le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000hab pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de

25<sup>e</sup> par élève résidant à Moulins et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Moulins ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 98 élèves résidant à Moulins sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès de Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter de l'aide de 25€ par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- De verser l'aide à la commune de scolarisation.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 9) DICRIM

Face aux risques recensés sur le territoire d'une commune, tout maire se doit de mettre en place une information préventive, comme l'en oblige d'ailleurs l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 qui stipule « que le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le DICRIM est un **document réalisé par le maire et consultable en mairie** qui a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur :

- les risques naturels et technologiques,
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
- les moyens d'alerte en cas de risque.

Il **indique aussi les consignes de sécurité individuelles à respecter**. Ces consignes doivent faire l'objet d'une campagne d'affichage organisée par le maire et à laquelle sont associés certains propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de valider la plaquette du DICRIM et de le joindre à la Pierre Blanche de Juillet et de le mettre sur le site internet

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 10) Décision modificative N°1

Pour pouvoir régler les frais d'études des architectes 4440€ et les dépenses pour le dépôt de permis de construire pour un montant de 3540€, il faut des crédits au 2031 en dépense d'investissement pour un montant de 8000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative N°1.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 11) Voies communales

La commune envisage de procéder à un entretien des chemins communaux dans le cadre des points à temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser du point à temps pour 5 tonnes.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 12) Contrôle sécurité école

La commune doit procéder à un contrôle des installations électriques et des défenses incendies. Nos prestataires habituels seront sollicités.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité, de réaliser le contrôle de sécurité de l'école. Pierrick HAMARD sera sollicité pour faire les contrôles avec le document fournit par l'inspection académique. De plus, une vérification de l'alarme de la salle communale sera effectuée. Ce contrôle est prévu pour le courant du mois de juillet.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 13) Photocopieurs

La commune doit renouveler le photocopieur couleur mairie et acheter un photocopieur noir et blanc pour l'école.

Des devis ont été proposés sur le même type de photocopieurs auprès de la société ASI et OMR notre prestataire actuel.

Les propositions sont les suivantes :

ACHAT PHOTOCOPIEUR					COÛT COPIES	
Prestataires	Tarif photocopieur couleur HT	Option carte fax HT	Tarif photocopieur noir et blanc HT	Total HT	Coût copie noir et blanc	Coût copie couleur
ASI	1990 €	250 €	1790€	<b>4030 €</b>	0.0033 €	0.033 €
OMR	2605 €	395 €	1850 €	<b>4850 €</b>	0.0033 €	0.033 €

OMR prévoit une reprise de matériel de 500€

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société ASI pour l'achat de 2 photocopieurs couleurs au tarif de 1990 € HT l'unité et pour le coût des copies au tarif de 0.0033€ pour les coût copies noir et blanc et 0.033€ pour les copies couleur.

Le coût total de l'achat des photocopieurs HT est de 3980€ et d'inscrire cette dépense en investissement.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 14) Chemins piétonnier sécurisé

Il est proposé de réaliser le chemin piétonnier sécurisé entre le lotissement des châtaigniers et l'école. Deux entreprises ont été sollicitées le parc départemental et Eric Colombel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir la société Eric Colombel pour :

- La création d'un chemin piétonnier de 2m large (Lotissement châtaignier à la salle de sport) pour un montant HT de 3846.10€
- La création chemin piétonnier voies communales et RD37 pour un montant HT de 6322.10 €

soit Le montant total des dépenses HT est de 10 168.20€

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal en investissement

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 15) Frais de scolarité

Les enfants qui ont commencé leur cycle école dans les écoles extérieures ont la possibilité de continuer dans cette école.

La commune de Moulins n'a pas l'obligation de financer cette scolarité mais il est proposé une participation de 50% du tarif officiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les consignes de la préfecture et de ne pas verser de participation financière à hauteur de 50%.

- 9 personnes ont voté pour appliquer les consignes de la préfecture, donc ne pas verser de participation financière aux communes extérieures.
- 3 personnes ont voté pour une participation financière à hauteur de 50% pour les communes extérieures

• Pour : 3	• Contre : 9	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

### 16) Fonds de concours

La commune propose de solliciter les fonds de concours pour les dépenses suivantes :

DÉPENSES		RECETTE/FINANCEMENT	
Nature dépenses	Prix dépenses HT		
Matériel informatique	5 799.52 €	Fonds de concours (50% du montant HT)	14 361.21 €
Photocopieur	3 980.00 €	Solde commune de moulins	14 361 .21€
Aménagement piétonnier sécurisé	10 168.20 €		
Mobilier école	3 233.80 €		
Rénovation Clocheton école	5 540.90 €		
<b>TOTAL</b>	<b>28 722.42 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 722.42 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité solliciter les fonds de concours pour les dépenses indiquées.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 21) DIA

### Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Thierry LECOMTE, Notaire à Louvigné de bais, relative à la vente de la propriété sise au 2 rue des peupliers, cadastrée section B N° 609, 672, 673, 678,679.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ce secteur.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 22) Modification de Régie garderie

La commune municipale souhaite ajouter la cantine municipale dans la régie de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter la cantine à la régie garderie existante et autorise le maire à signer l'arrêté correspondant.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 23) Tarif accueil de loisirs

Le maire propose que l'accueil de loisirs soit ouvert les mercredis après-midi (pendant la période scolaire) de 14h – 19h.

Les enfants seront pris en charge gratuitement de 13h à 14h après le repas pour permettre aux parents de venir récupérer leurs enfants.

Le tarif est le suivant : 1.50€ de l'heure. Toute heure commencée sera facturée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

## 24) Rénovation du clocheton de l'école

Des devis ont été demandés concernant la rénovation du clocheton :

	COUET	BOTTIER	POTEL
prix HT rénovation Charpente clocheton	3 933.10 €	8 139.00 €	13 014.00 €

Le devis de MOREL pour la couverture de la toiture du clocheton pour un montant HT de 1 607.80€.

Monsieur le Maire propose de sélectionner le devis COUET et le devis MOREL pour une intervention courant juillet et une demande de fonds de concours sera demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de :

- retenir le devis COUET pour un montant HT de 3933.10€ et le devis MOREL pour un montant HT de 1607.80€.
- Solliciter les fonds de concours auprès de Vitré communauté
- D'inscrire ces dépenses en investissement

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 17) Chemins pédestres

Une réhabilitation de chemins communaux avec passage sur des parcelles privées sera proposée en mettant en place une convention avec les propriétaires.

Lors du conseil municipal il a été prévu que la commission « voirie » se réunisse à ce sujet dans les mois à venir.

Vitré communauté propose le balisage de ces chemins et le contact va être pris avec Madame Brigitte Séjourné.

La décision sera prise au prochain conseil

• Pour : 0	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

### 18) Mobilier école

La commune doit racheter du mobilier afin de compléter le matériel existant.

Des devis ont été demandés auprès de Millénium et Direct D

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir le devis de la société Millénium et d'inscrire ces dépenses en investissement pour un montant HT de 3233.80 €.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 19) Délégation du conseil municipal au Maire

Le contrôle de légalité de la préfecture nous demande de prendre une délibération sur les points 17°, 20° et 24° de article L2122-22 et modifié par [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 126](#) et Modifié par [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 127 car il manquait des précisions](#)

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 10 000€ ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 50 000€ ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre sous couvert que la première adhésion soit votée par le conseil municipal. L'objet poursuivi par ces associations doit répondre à un intérêt communal. La décision de première adhésion qui relève du conseil municipal inclut le versement de la cotisation et pour suite, les renouvellements – délégués au maire- incluront ipso facto des cotisations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité les points 17°, 20°, 24° concernant la délégation du conseil municipal au Maire.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

### 20) Amende de police

Le conseil général attribue à la commune de moulins la somme de 5 100€, pour les aménagements piétonniers sécurisés VC1 et RD37

Le conseil général demande à ce que cette somme soit acceptée, et d'engager les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la somme de 5100 € pour les amendes de polices et d'engager les travaux dans les plus brefs délais.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

25) Questions diverses

- Sapins autour de la salle communale : un courrier sera adressé à l'EARL Heiny.
- Les abords de containers à verres : un panneau adressé aux usagers sera affiché aux abords des containers afin de rappeler les consignes de dépôt et éviter que ces lieux ne se transforment en dépotoir comme actuellement.
- Achat de livres école

Le Maire

  
Pierre MELOT



La secrétaire de séance,

Martine FROGEAIS

